



MISSION PERMANENTE DU TOGO
AUPRES DES NATIONS UNIES
112 East 40th Street
New York, N.Y. 10015
Tel: 212-490-3455 • Fax: 212-983-6684

SOIXANTE ET UNIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

Intervention
de la Délégation Togolaise
au Débat Général de
la Première Commission

New York, le 9 octobre 2006

Madame la Présidente,

Je voudrais, avant toute chose, vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Commission et pour la manière fort remarquable avec laquelle vous dirigez nos travaux.

Je tiens également à adresser au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, **M. Nobuaki TANAKA**, nos vifs remerciements pour la déclaration liminaire qu'il a faite devant la Commission à l'ouverture de son débat général.

Madame la Présidente

Tout en s'associant aux déclarations faites par le Nigéria, au nom de l'Afrique, et l'Indonésie, au nom du Mouvement des Non-Alignés, la Délégation Togolaise voudrait souligner qu'elle partage l'inquiétude que le Secrétaire général adjoint a exprimée concernant le peu d'intérêt accordé aux questions cruciales de désarmement et de la non-prolifération lors du débat général de la présente session de l'Assemblée générale.

Pourtant, comme vous le savez bien, ces questions constituent l'un des défis les plus graves auxquels notre monde est aujourd'hui confronté.

En effet, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général de l'ONU a relevé, à juste titre, le peu de progrès réalisés ces derniers temps s'agissant de l'adoption par la communauté internationale d'une position commune sur les questions de la non-prolifération et du désarmement.

De l'avis du Secrétaire général, il est préoccupant de noter que la communauté internationale oscille toujours entre la position consistant à s'engager résolument vers la maîtrise de la prolifération des armes, par la voie de la négociation et celle, au demeurant bien dangereuse, qui veut que les armes de destruction massive deviennent le langage qui conditionne les relations internationales.

A ce sujet, le Togo a toujours prôné le principe d'un désarmement général et complet, sous un contrôle international.

C'est ainsi que dans sa déclaration lors du débat général, le Chef de la Délégation Togolaise à la présente session de l'Assemblée a déploré le fait que les efforts que mène la communauté des Etats n'ont pas été en mesure de nous conduire à des résultats probants.

A titre illustratif, la communauté internationale n'est pas parvenue en 2005 à renforcer les assises du TNP, tout comme le Sommet de septembre 2005 n'a pas réussi à adopter une position commune sur la question de la non-prolifération et du désarmement.

Par ailleurs, les événements auxquels nous assistons, en particulier dans la Péninsule coréenne, font planer une menace sérieuse sur la paix et la sécurité internationales.

De même, le risque de voir les acteurs non étatiques se procurer les armes de destruction massive, aux fins de perpétrer des attentats terroristes aux conséquences catastrophiques, n'est pas écarté.

En outre, les sommes astronomiques que certains pays accordent à la course aux armements tandis que tout porte à croire que notre monde ne parviendra pas à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015, faute de financement, constituent autant de facteurs qui devraient nous inciter à tout mettre en œuvre pour sortir les négociations internationales de l'impasse et pour remettre le désarmement au centre des priorités de la communauté internationale.

Madame la Présidente,

Lors du débat général, le Chef de la Délégation Togolaise a aussi souligné la nécessité pour l'Assemblée générale d'accorder une attention particulière à la question de la prolifération des armes légères.

En effet, en tenant compte des ravages que causent ces armes dans certaines régions du monde, notamment en Afrique, l'on ne peut que déplorer l'incapacité dont a fait montre en juillet 2006 la Conférence des Nations Unies à réaliser un accord concernant l'examen du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères.

Toutefois, les efforts déployés au plan régional méritent d'être soutenus par la communauté internationale. Il en va ainsi de l'adoption, en juin 2006 par

les Etats de la CEDEAO, de la Convention sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels.

Madame la Présidente,

Parlant de la lutte contre la prolifération et le commerce illicite des armes légères, nous pensons que les Centres régionaux de désarmement ont un rôle capital à jouer. A cet effet, la Délégation Togolaise voudrait évoquer la situation difficile que traverse le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique.

Comme le souligne fort bien le Secrétaire général dans son rapport A/61/137, cette Institution fait face à des difficultés chroniques de trésorerie à propos desquelles le Mécanisme consultatif mis en place par le Secrétaire général, en vertu de la résolution 60/86, n'a pas réussi à trouver des solutions adéquates.

Par ailleurs, le peu de ressources humaines dont dispose le Centre régional fait qu'il n'arrive pas à concevoir et à exécuter des programmes susceptibles de susciter des contributions volontaires des pays et organismes donateurs.

Le Togo, pour sa part, continuera à apporter son appui au Centre régional.

Le Togo remercie les pays, qui dans un passé récent, ont versé des contributions au Centre régional et les exhorte à continuer de soutenir financièrement cette Institution, qui, dans le contexte actuel, devrait jouer un rôle de premier plan en Afrique en matière de désarmement, de renforcement des mesures de confiance et de consolidation de la paix.

La Délégation Togolaise forme le vœu que la séance interactive sur les centres régionaux, qui aura lieu le 17 octobre prochain, permette de dégager de nouvelles orientations destinées à renforcer et à revitaliser les Centres régionaux d'Afrique, d'Amérique Latine et des Caraïbes, d'Asie et du Pacifique.

Je vous remercie.